

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

L'An deux mille vingt-cinq le lundi trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Hervé LECLERCQ, Maire, suite à la convocation en date du 24 mars 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de :

Madame Elisabeth MAUGER, absente excusée

Madame Marie-Noëlle DOLINSKI, absente excusée

Monsieur Olivier LIÉBAERT, absent excusé

Monsieur Olivier COTTREEL, absent excusé

Monsieur Nicolas BOUZIN, absent excusé

Monsieur Ludovic SCHWAB, absent

Madame Christèle BOULY, arrivée à 19h10

Le compte-rendu de la Séance précédente n'appelant aucune remarque particulière est adopté à l'unanimité.

Madame Isis TAPON est élue Secrétaire de Séance.

L'ordre du jour est abordé

FINANCES

1 - COMPTE DE GESTION 2024 : Délib N°20250331-1

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2024, les décisions budgétaires modificatives qui s'y rattachent, Monsieur le Maire présente le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter le Compte de Gestion 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-déclare que le Compte de Gestion dressé par Madame le Comptable Public pour l'exercice 2024 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

-autorise Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2024.

2 - ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE EN L'ABSENCE DE MONSIEUR LE MAIRE : Délib N°20250331-2

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de nommer Présidente de Séance, Madame Betty BLOQUET, Adjointe aux Finances, pour présenter le Compte Administratif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-nomme Madame Betty BLOQUET, Adjointe aux Finances, Présidente de Séance pour présenter le Compte Administratif 2024.

3- COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : Délib N°20250331-3

Madame l'Adjointe chargée des finances, qui préside la séance en l'absence de Monsieur le Maire, donne lecture chapitre par chapitre du Compte Administratif 2024 de l'ordonnateur.

Elle donne des précisions au regard des interrogations soulevées par les membres du Conseil Municipal.

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la Présidence de Madame l'Adjointe chargée des finances,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-adopte le Compte Administratif 2024 comme suit :

Section Fonctionnement

-Dépenses	2 660 323,52 €
-Recettes	3 094 398,95 €

Section Investissement

-Dépenses	597 401,28 €
-Recettes	386 110,93 €

Total	-Dépenses	3 257 724,80 €
	-Recettes	3 480 509,88 €

4 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 : Délib N°20250331-4

Le Conseil Municipal réuni sous le Présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le Compte Administratif 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,

Vu l'annexe à la présente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-adopte l'affectation du résultat 2024 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté au compte 002 : 184 075,43 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 250 000,00 €

5 - FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : Délib N°20250331-5

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer ainsi qu'il suit les taux et le produit de l'imposition Directe Locale nécessaire à l'équilibre général du Budget de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité décide,

- de retenir les taux suivants pour l'année 2025 :

-Taux de la taxe sur le foncier bâti :	52,76
-Taux de la taxe sur le foncier non bâti :	44,84
-Taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) :	24,50

- de voter, tel qu'il figure sur les l'état de notification des taux d'imposition le produit fiscal attendu pour 2025 des taxes locales d'un montant de : 1 532 959,00 €uros sur la base des taux suivants :

Commune de CONDETTE BP 2025 Décision en Matière de Taux

Libellés	Bases notifiées 2025	Taux appliquées par décision du Conseil Municipal	Variation de taux	Produit voté par le Conseil Municipal
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	2 648 000	52,76%	0%	1 397 085
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	52 500	44,84%	0%	23 541
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	458 500	24,50%	0%	112 333
Total				1 532 959

6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Délib N°20250331-6

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le tableau des subventions allouées aux différentes Associations pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

- vote les subventions allouées aux différentes Associations pour l'année 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

DÉTAIL POUR CERTAINS ARTICLES

ART 65748	DEPENSES	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions	Vote du Conseil Municipal
	Associations sportives et culturelles condettoises			
	Amicale Bouliste Condettoise	600	600	600
	AEEC	2 200	2 000	2 000
	Amicale Condettoise Basket	5 500	5 800	5 800
	Amis du Château	300	300	300
	Association pour la Valorisation de l'Église de Condette	200	200	200
	CONDETAE CANTORES	500	500	500
	Détente et Amitié	200	200	200
	Gym pour Tous	100	100	100
	JSC	5 500	5 800	5 800
	LA LYRE	200	200	200
	Syndicat d'Initiative Foire aux vins			
	Hippocampe Condette Cheval Nature			
	Condette Trampoline			
	Union Commerciale	700	700	700
	Anim'Condette	500	500	500
	Ecole du chat du boulonnais	150	100	100
	Pot'iront	1 500	1 500	1 500
	Ladies d'Opale			
	Coline des Sourires			
	Tennis Club Condettois		700	700
	Autres Associations			
	Coopérative scolaire Groupe Pasteur	1 500	1 500	1 500
	Donneurs de sang	50	50	50
	Fondation Maréchal De Lattre (14 Juillet)			
	Association des Paralysés de France (A.P.F.)			
	RIVAGES PROPRES			
	Vie Libre	50	50	50
	La ligue des droits de l'Homme		50	50
	A.P.E.I.			
	Restos du cœur	500	500	500
	Pupilles Enseignement Public 62			
	E.S.A.T. (Association du Cap d'Alprech)			
	Société Humaine des Naufragés			
	Association française des sclérosés en plaques (AFSEP)	50	50	50
	Les Clowns de l'espoir			
	Subventions exceptionnelles			
	ImageOpale		800	800
	Poly'sons		800	800
	Act For Health In Africa		1 000	1 000
	Tennis Club Condettois	2 000		
	Amicale Condettoise Basket			
	Groupe Scolaire Pasteur - subvention tablettes			
	ABC Pétanque			
	Détente Amitié			
	JSC			
	Gym pour Tous			
	AEEC			
	TOTAL SUBVENTIONS	22 300	24 000	24 000

7 - SUBVENTION CCAS : Délib N°20250331-7

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la subvention versée au CCAS de Condette.

Pour l'année 2025, il est proposé de verser une subvention de 20 000,00 euros au CCAS de Condette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire,

-à verser une subvention de 20 000,00 euros au CCAS de Condette.

8 - BUDGET PRIMITIF 2025 : Délib N°20250331-8

Le Budget Primitif de l'exercice 2025 est soumis au vote de l'Assemblée, qui s'équilibre en dépenses et en recettes avec reprise des résultats 2025 pour un montant de :

En section de fonctionnement : 3 039 000,00 €

En section d'investissement : 745 000,00 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances et après examen détaillé du Budget Primitif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide :

-d'approuver le Budget Primitif de l'exercice 2025 présenté par Monsieur le Maire.

9 - CDG 62 - CONVENTION PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS : Délib N°20250331-9

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion en application des dispositions de l'article L452-40 du Code Général de la Fonction Publique, a développé une offre d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la commande publique.

Dans ce cadre, le CDG62 met à disposition des collectivités et établissements, une plateforme de dématérialisation. Le coût de la plateforme des marchés publics est financé par le biais de la cotisation additionnelle pour les collectivités et établissements publics affiliés et par forfait pour les collectivités et établissements publics non affiliés.

Pour son financement, une décomposition tarifaire par tranche est fixée.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'adhérer à ce service
- de signer la convention relative à la plateforme de dématérialisation de la commande publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-autorise Monsieur le Maire à adhérer au service de dématérialisation des marchés publics mis en place par le CDG62.

-de signer la convention relative à cette adhésion

PERSONNEL

10 - MISE À DISPOSITION D'UN AGENT AU CCAS - Convention : Délib N°20250331-10

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la mise à disposition d'un Agent communal au CCAS de CONDETTE.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un Agent Communal au CCAS de CONDETTE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un Agent Communal au CCAS de CONDETTE

11 - PLAN DE FORMATION 2025 : Délib N°20250331-11

Véritable outil de développement des ressources humaines, le plan de formation regroupe à minima les formations obligatoires, les formations de perfectionnement et les formations de préparation aux concours et aux examens professionnels.

Le plan de formation 2025 est annexé à la présente délibération et sera transmise au CNFPT.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

-d'adopter le plan de formation 2025 de la commune de Condette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-adopte le plan de de formation 2025 de la commune de Condette.

Etant entendu que les crédits inscrits aux Budgets offrent les disponibilités suffisantes

JEUNESSE-EDUCATION

12- ALSH 2025 : Tarifs : Délib N°20250331-12

Tarifs à la semaine

Commune de CONDETTE

ALSH

du Lundi 7 juillet au Vendredi 1er août 2025

Quotients familiaux	Tarif/semaine par enfant	CANTINE	Camping 5 jours (Sauf ARDRES)	Séjour ARDRES
ATL	8,00 €	18,00 €	28,00 €	30,00 €
Condettois : QF ≤ 617	25,00 €	18,00 €	45,00 €	50,00 €
Condettois : QF > 617	50,00 €	18,80 €	90,00 €	100,00 €
Extérieurs : QF ≤ 617	45,00 €	19,20 €	70,00 €	75,00 €
Extérieurs : QF > 617	90,00 €	20,00 €	140,00 €	150,00 €

Réduction de 3,00 € par enfant à partir du 2^{ème} enfant de la même fratrie.

Les tarifs " Condettois " s'appliquent également

- aux enfants scolarisés à Condette ;
- aux enfants de personnes extérieures travaillant à Condette ;
- aux petits enfants de grands parents résidant à Condette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-adopte les tarifs ALSH 2025

13 - ALSH 2025 : NOMBRE ET INDÉMNITÉS DU PERSONNEL D'ENCADREMENT : Délib N°20250331-13

**Nombre et indemnités du personnel d'encadrement de l'Accueil de Loisirs 2025
PRIMAIRES MATERNELLES - ADOS et Pré ADOS**

CENTRE OUVERT Du Lundi 7 Juillet au Vendredi 1er Août 2025

L'effectif sera adapté en fonction du nombre d'enfants inscrits

POSTE	Nombre	Effectif prévisionnel	Indemnités journalières brutes	Jours de fonctionnement et journées de préparation
Directeur BAFD	1	1	87,82 €	29
Directeur adjoint BAFD	1	1	76,36 €	24
Directeur adjoint BAFA	1	1	76,36 €	24
Animateur détaché à la direction	1	0	64,91 €	22
Animateur polyvalent (permis > 2ans)	1	1	54,41 €	22
Animateur BAFA complet	16	15	54,41 €	22
Animateur stagiaire BAFA + 1/3 stage	12	8	51,60 €	22
Animateur non diplômé	7	0	51,60 €	22
Indemnités nuitées camping			20,05 €	
Indemnités veillées			15,27 €	
Indemnité surveillant de baignade			20,05 €	
Ancienneté 3ème année consécutive (depuis 2023)			2,86 €	
Ancienneté 4ème année consécutive (depuis 2022)			3,82 €	
Ancienneté 5ème année consécutive (depuis 2021)			4,77 €	

Les journées de préparation, de bilan seront rémunérées à raison de :

9 jours maximum pour le Directeur

4 jours maximum pour le Directeur adjoint

2 jours maximum pour les animateurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-donne un avis favorable au tableau des effectifs ci-dessus pour l'ALSH 2025

14 - SÉJOUR JEUNES 2025 : NOMBRE ET INDEMNITÉS DU PERSONNEL D'ENCADREMENT : Délib N°20250331-14

Nombre et indemnités du personnel d'encadrement du séjour jeunes 2025				
COLONIE du Dimanche 20 Juillet au Vendredi 1^{er} août 2025				
L'effectif sera adapté en fonction du nombre d'enfants inscrits				
POSTE	Nombre	Effectif prévisionnel	Indemnités journalières brutes	Jours de fonctionnement et journées de préparation
Directeur BAFD	1	1	87,82 €	16
Animateur BAFA complet	3	2	54,41 €	14
Animateur polyvalent (permis > 2ans)	1	1	54,41 €	14
Animateur stagiaire BAFA + 1/3 stage	2	0	51,60 €	14
Indemnités nuitées camping			20,05 €	
Indemnité surveillant de baignade			20,05 €	
Ancienneté 3ème année consécutive (depuis 2023)			2,86 €	
Ancienneté 4ème année consécutive (depuis 2022)			3,82 €	
Ancienneté 5ème année consécutive (depuis 2021)			4,77 €	

Les journées de préparation, de bilan seront rémunérées à raison de :

3 jours maximum pour le Directeur

1 jour maximum pour les animateurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-donne un avis favorable au tableau des effectifs ci-dessus pour le séjour jeunes 2025.

TRAVAUX

15 - TRAVAUX RESTAURANT SCOLAIRE - Demande de subvention LEADER :

Délib N°202500331-15

Dans le cadre de l'aménagement de la cantine municipale de Condette,

Il est proposé :

-d'acquérir du matériel pour la cuisine et du mobilier pour le réfectoire,

-d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) qui dépend du FEADER (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural) auprès du GAL (Groupement d'Action Local) du Pays Boulonnais.

-d'accepter les modalités de financement du projet.

-d'approuver le plan de financement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet et de donner son accord pour les acquisitions.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention LEADER – Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural auprès du GAL du Pays Boulonnais.
- d'accepter les modalités de financement du projet.
- d'approuver le plan de financement

16 - TRAVAUX DE COUVERTURE DU GROUPE SCOLAIRE PASTEUR

Demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) auprès de la Préfecture : Délib N°20250331-16

Pour une raison de sécurité et dans une logique d'économie d'énergie, il s'avère nécessaire de remplacer la toiture du Groupe scolaire Pasteur.

La commune a donc fait évaluer le montant de l'opération et souhaite entreprendre les travaux nécessaires dans les meilleurs délais.

Le montant global de l'opération est estimé à 86 021,00 €uros.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de travaux de couverture du Groupe scolaire Pasteur et de donner son accord pour la réalisation de cette opération
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention DETR auprès de la Préfecture.
- d'accepter la subvention DETR de la Préfecture

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de travaux de couverture du Groupe Scolaire Pasteur
- de donner son accord pour la réalisation de cette opération
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention DETR auprès de la Préfecture
- d'accepter la subvention DETR de la Préfecture

17- TRAVAUX DE COUVERTURE DU GROUPE SCOLAIRE PASTEUR

Demande de subvention FARDA : Délib N°20250331-17

Pour une raison de sécurité et dans une logique d'économie d'énergie, il s'avère nécessaire de remplacer la toiture du Groupe scolaire Pasteur.

La commune a donc fait évaluer le montant de l'opération et souhaite entreprendre les travaux nécessaires dans les meilleurs délais.

Le montant global de l'opération est estimé à 86 021,00 €uros H.T.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de travaux de couverture du Groupe scolaire Pasteur et de donner son accord pour la réalisation de cette opération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention FARDA auprès du Département.
- d'accepter la subvention FARDA du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de travaux de couverture du Groupe scolaire Pasteur et de donner son accord pour la réalisation de cette opération.**
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention FARDA auprès du Département**
- d'accepter la subvention FARDA du Département**

18 - TRAVAUX DE COUVERTURE DU GROUPE SCOLAIRE PASTEUR

Demande de subvention DSCE (Dotation Solidaire Communautaire Equipement)
àuprès de la CAB : Délib N°20250331-18

Pour une raison de sécurité et dans une logique d'économie d'énergie, il s'avère nécessaire de remplacer la toiture du Groupe scolaire Pasteur.

La commune a donc fait évaluer le montant de l'opération et souhaite entreprendre les travaux nécessaires dans les meilleurs délais.

Le montant global de l'opération est estimé à 86 021,00 €uros H.T.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de travaux de couverture du Groupe scolaire Pasteur et de donner son accord pour la réalisation de cette opération
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention DSCE auprès de la CAB.
- d'accepter la subvention DSCE de la CAB

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de travaux de couverture du Groupe Scolaire Pasteur**
- de donner son accord pour la réalisation de cette opération**
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention DSCE auprès de la CAB**
- d'accepter la subvention DSCE de la CAB**

19 - TRAVAUX DE SIGNALISATION - AMENDES DE POLICE : Délib
N°20250331-19

Dans le cadre de la circulation et signalisation sur la commune, il est proposé d'investir dans de nouveaux panneaux pour renforcer et améliorer la sécurité routière.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de sécurisation et de donner son accord pour les acquisitions.**
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police.**
- d'accepter les modalités de financement du projet.**

Etant entendu que les crédits inscrits seront repris aux budgets de la Commune.

20 - TRAVAUX DE VOIRIE - Rue de la Marne

Demande de subvention DSCE auprès de la CAB : Délib N°20250331-20

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux dernières intempéries survenues et les conséquences causées sur l'état de la voirie,

Il s'avère nécessaire de procéder à la réfection de la voirie de la rue de la Marne.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de travaux de voirie rue de la Marne et de donner son accord pour la réalisation de cette opération.**
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention DSCE auprès de la CAB.**
- d'accepter la subvention DSCE de la CAB**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de travaux de voirie rue de la Marne et de donner son accord pour la réalisation de cette opération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention DSCE auprès de la CAB
- d'accepter la subvention DSCE de la CAB

URBANISME

Monsieur le Maire évoque deux projets privés d'urbanisme envisagés sur la commune.

- 1) 12-14 rue John Whitley
- 2) 2 Avenue de l'Yser

L'Ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 20h40



Le Maire,

Hervé LECLERCQ

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Hervé Leclercq".